



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 09 juin 2023 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

Présents :

M. BOUDET David, M. CILAS Emile, M. COLLIGNON Alexandre, Mme DELAVELLE Véronique, Mme LENDROIT Armelle, M. MAILLET David, M. PARDIEU Rémi, M. POIGNON Jacques, Mme SIMONIN Lucie, M. THOMAS Jean-Luc

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. VERGONI Luc

Secrétaire de séance : Mme LENDROIT Armelle

Président de séance : M. THOMAS Jean-Luc

1 - Election du secrétaire de séance

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Désignation de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
Vu le décret n° 2023-1989 du 23 mars 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de DELAVELLE Véronique, Armelle LENDROIT, Lucie SIMONIN, Alexandre COLLIGNON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Les candidatures enregistrées : THOMAS Jean-Luc

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10- majorité absolue : 6 Ont obtenu :

- THOMAS Jean-Luc : 10 voix

Ont obtenu : THOMAS Jean-Luc : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : POIGNON Jacques, COLLIGNON Alexandre, MAILLET David M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : - nombre de bulletins : 10

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10 - majorité absolue : 6 Ont obtenu :
- M. POIGNON Jacques : 9 voix
- M. COLLIGNON Alexandre : 10 voix
- M. MAILLET David : 10 voix
- M. CILAS Emile : 1 voix

Ont obtenus : M. POIGNON Jacques : 9 voix, M. COLLIGNON Alexandre : 10 voix, M. MAILLET David : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Approbation des derniers conseils municipaux

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les comptes rendus du 30-01-2023, du 13-03-2023 et du 04-05-2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Remboursement de frais

Le Maire explique au conseil qu'il a avancé des frais à titre personnel pour le nettoyage de printemps et demande le remboursement pour un montant total de 65.09€ .

Les factures sont :

- 25.20€ à la boulangerie Marie-Blachère
- 17.25 à la boulangerie Les Sens du Plaisir
- 22.64 à Action

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Bail de chasse

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de chasse arrive à échéance le 11 juillet 2023. Le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement du bail de chasse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- _ Renouvelle le bail de chasse pour une durée de trois années renouvelables une fois ,

_ Fixe le loyer à 1759.62 €/ an soit 12.80 €/ha et ne sera pas revalorisé chaque année sur l'indice départementaux des fermages.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Subvention aux association

La Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu des demandes de subventions.

Le Maire propose d'attribuer :

- FJEP : 800 €
- ACCA de Fresnois la Montagne: 350 €
- Centre avicole de Montigny-sur-Chiers : 100 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour :

Contre : Mme LENDROIT Armelle ^{cau} elle voulait attribuer 400 € à l'ACCA

Abstention :

7 - Adhésion d'une nouvelle commune au SIVU Fourrière du Jolibois

Le SIVU a délibéré sur l'adhésion de nouvelles communes le 21 avril 2023. Il s'agit des communes de HAVANGE et de HAUTE KONTZ

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur ces modifications

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Questions / Divers

- Réunion publique concernant la requalification de l'entrée sud du village prévue le 28 juin à 19h00
- Projet d'épicerie : 12 volontaires, une localisation à la maison des associations et le département peut aider financièrement l'association.
- Le 1-3 rue rambeurt sera terminé pour la rentrée septembre 2023, une visite est prévu avec les élus mardi 13 à 18h30
- Le bureau d'étude mandaté pour le lotissement, rendra son étude le 29 juin à 18h00

Le Secrétaire de séance,

Fait à Fresnois-La-Montagne *5-06-2023*
Le Maire,

